

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR,
chez tous les Libraires;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG, rue Favart, 14;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées;

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.

On s'abonne:

A PARIS,
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co.,
Place de la Bourse, 3.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
8 Février 1881.

Toute nation qui ne prend plus
EST BIEN PRÈS DE RENDRE.

A la quatrième avant-dernière conférence
de Berlin, le président du Congrès, M. de
Bismark, offrit à M. Waddington, pour la
France, le protectorat de Tunis.

C'était notre part légitime dans l'œuvre
du Congrès qui s'était, avant tout, donné
pour mission de régler d'une façon générale
la question des frontières et des possessions
en vue du maintien de l'équilibre euro-
péen.

Chacune des puissances représentées au
Congrès avait demandé et obtenu des avan-
tages. La France seule avait eu le tort de ne
rien demander; mais elle pouvait accep-
ter.

Que répondit M. Waddington aux offres
du président du Congrès?

« — La France, » fit-il orgueilleusement,
« met sa gloire à ne rien prendre, et ses re-
présentants ont pour mission de revenir
les mains vides... »

Et M. de Bismark de répliquer par ces
mots sanglants et profonds:

« — Toute nation qui ne prend plus est bien
près de rendre... »

Depuis que la France est constituée, il
n'y a pas dans nos annales diplomatiques
un exemple d'une pareille ineptie.

Il fallait, pour qu'elle fût commise, que
la République eût bombardé ministre des
affaires étrangères un numismate comme
M. Waddington, incapable de voir plus loin
que son cabinet de médailles.

M. Gambetta, auquel il faut tout rappor-
ter, a-t-il compris la gravité de l'ineptie?
Et le gouvernement français serait-il au-
jourd'hui dans l'intention de la réparer?

Certain bruit nous donne à le penser.
Si la chose est possible, il n'y a pas à hé-
siter, car elle est nécessaire.

La question de Tunis, tout d'abord franco-

italienne, tend à prendre des proportions si
grandes qu'à l'heure présente elle est deve-
nue une cause de différend entre la France
d'une part et l'Angleterre et la Porte d'autre
part.

De jour en jour cette situation s'empire,
et nos difficultés diplomatiques se multi-
plient.

Nos gouvernants, si inexpérimentés qu'ils
soient, ne peuvent pas se dissimuler que les
circonstances sont graves et que les consé-
quences d'une situation aussi mal définie
peuvent devenir excessivement fâcheuses
pour nous, puisque nous avons en face de
nos prétentions celles de trois puissances:
l'Italie, l'Angleterre et la Turquie.

On se souvient que, tout récemment, M.
Léon Renault, un des hommes à tout faire
de la République athénienne, fut chargé
d'une mission à Tunis. — Mission politique,
disions-nous; mission financière, disaient
les autres.

M. Léon Renault revint bredouille; c'est
tout ce que l'on sut d'exact sur son voyage.

Mais voici que paraît une brochure intitu-
lée La Question de Tunis, signée par le comte
de Mauny, laquelle brochure a pour but de
démontrer que nos possessions algériennes
exigent que la France ait le protectorat ef-
fectif de la Tunisie.

Or, ce comte de Mauny est le secrétaire
de M. Léon Renault et son compagnon de
voyage à Tunis. Cette brochure serait donc
un indice des intentions du gouvernement?

Quant à la démonstration, elle n'est pas
nouvelle.

Depuis cinquante ans, ou pour mieux
dire depuis que la France a mis le pied en
Algérie, tous les efforts de notre diplomatie
ont tendu à ce résultat.

Il fallait, précisément à l'heure où ce pro-
tectorat tant désiré nous était offert, il fallait
que nous eussions la malchance d'être re-
présentés au Congrès européen par un Wad-
dington.

Aujourd'hui, nous avons bien peur qu'il
ne soit trop tard. L'occasion est passée, et il
ne nous reste que la ridicule modestie de
l'incapable diplomate de Berlin.

Voilà ce que nous rapporte l'absurde po-
litique de ces républicains qui pensent que
l'on peut bouleverser le ministère des affai-
res étrangères comme une simple préfec-
ture, et qui envoient dans un Congrès inter-
national le premier venu pour traiter les in-
térêts de la France.

Chronique générale.

Hier, à la Chambre, suite de la discussion
de la proposition Naquet tendant au réta-
blissement du divorce. L'élément féminin
domine dans l'auditoire des galeries et des
tribunes réservées au public. On remarque
la présence de M^{me} de Kaulla.

Désapprouvée par la plupart des chefs
de la majorité, notamment par MM. Bris-
son et Davès, par MM. Cazot et Constans,
et aussi, dit-on, par M. Gambetta, la pro-
position sera certainement repoussée. Le
débat n'offre donc qu'un intérêt purement
spéculatif.

Aurions-nous en France une association
de nihilistes? Malgré les démentis des feuil-
les radicales, la Patrie croit à son existence,
et voici comment, selon elle, la préfecture
de police serait arrivée à partager la même
conviction:

« Lors de la manifestation sur la tombe de
Ferré, l'ancien membre de la Commune, on
se rappelle qu'un jeune homme d'origine
anglaise et du nom de Morphy, fut arrêté
par la police. Les agents trouvèrent sur lui
les statuts d'une société révolutionnaire
anarchiste reposant sur la suppression de
tous ceux qui entraveraient la marche du
socialisme. L'assassinat, tel était le princi-
pal moyen de ces messieurs.

« Cette société avait-elle des ramifications
bien profondes dans le pays? Était-elle aussi
vaste qu'il prétendu les feuilles étrangères?
S'agissait-il, au contraire, d'un projet
non encore réalisé?

« C'est ce que nous ne saurions dire.
« Mais, en tout cas, il est permis de sup-
poser que les nombreuses lettres anonymes
adressées, il y a quelque temps, à M. Gam-
betta provenaient des membres de cette as-
sociation. »

D'après le Paris-Journal, M. Corentin
Guyho, député, serait chargé d'aller à Rome
pour négocier avec le Pape au sujet de la loi
sur le recrutement militaire.

— On dit que MM. Laroche-Joubert et
Mitichel vont démentir officiellement le
bruit qui a couru de leur conversion à la
République.

— M. Gavini dément la nouvelle d'après
laquelle il poserait en Corse la candidature
de M. Gambetta.

— A l'heure présente, tous les évêques
de France, sans exception, ont envoyé leur
adhésion à la lettre de l'archevêque de Paris
relative à la dispense du service militaire.

— Il est certain que M. Gambetta parlera
le 12 février en faveur de la prise en consi-
dération de la proposition sur le scrutin de
liste.

— Les religieuses se plaignent beau-
coup, à Paris, des procédés des employés
qui viennent déterminer dans leurs commu-
nautés les contributions qu'elles auront à
payer.

— On télégraphie de Nice que le prince
Gortschakoff, arrivé depuis quelques jours
dans cette ville, est dans un état de santé in-
quiétant.

— Après la laïcisation des écoles munici-
pales catholiques, voici venir la laïcisation
des écoles protestantes et israélites.

C'est l'école sans Dieu que veut la Révo-
lution; elle s'en prend à toutes les religions,
et M. Hérodé tient plus à sa préfecture qu'à
ses opinions confessionnelles.

— Le mouvement des trésoriers-payeurs
généraux sera loin d'être aussi complet que
certains journaux le prétendent, par la Rai-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE MARIAGE DE RENÉE

PAR M^{lle} MARTHE LACHÈSE.

(Suite.)

« Remontée chez moi, je me regardai dans la
glace.

« — Quel air me trouve-t-elle donc? pensais-je.
Des personnes tout aussi distinguées qu'elle ne
m'ont jamais fait d'observations à ce sujet.

« Ce fut alors mes vêtements que j'examinai, et
je dus reconnaître qu'ils étaient fort simples.

« — J'y pourvois, me dis-je, je ne veux pas
que mon père soit peut-être humilié de me voir si
peu au niveau de l'élégance qu'il semble goûter.

« Le lendemain était un dimanche. Accompa-
gnée, à mon grand ennui, par la domestique flam-
mande, je me rendis de bonne heure à l'église, je
me réfugiai dans le premier confessionnal que je vis,
je repris un peu de force dans les exhortations du
bon prêtre, puis j'entendis la messe et je reçus la
sainte communion.

« Quand je rentrai, je trouvai mon père qui se
dirigeait vers le salon pour lire les journaux.

« — Quoi! tu es déjà sortie? me dit-il.

« — C'est aujourd'hui dimanche, répondis-je.

« — Mais, reprit-il, à Paris, il y a des messes
jusqu'à une heure. Tu aurais dû te faire renseigner.

« — Je le savais, dis-je alors. Mais je tenais à
approcher de Notre-Seigneur pour lui demander
de vous voir toujours heureux.

« Une surprise mêlée d'une sorte d'émotion
passa sur son visage. Il murmura:

« — Merci, mon enfant.

« Et il m'embrassa.

« Au déjeuner, je m'aperçus que ma belle-mère
venait de se lever. Elle était encore en peignoir, et
nous sortîmes de table à plus d'une heure. Un der-
nier espoir me restait.

« — Elle est enrhumée, me disais-je.

« Quand je me trouvai seule avec les enfants, je
pris la petite fille sur mes genoux.

« — Odile, lui dis-je, est-ce que tu ne vas jamais
à la messe?

« Elle se mit à rire.

« — A la messe! répondit-elle. Ah! mais non,
grande sœur, j'aime bien mieux aller aux Tuileries.

« Le petit garçon avait entendu la question, il
accourut.

« — Moi, j'y suis allé une fois, dit-il. C'est bien
amusant quand tout le monde baise la tête.

« La petite fille se redressa.

« — Je veux y aller alors, cria-t-elle. Si maman
ne veut pas m'y conduire, j'irai avec ma bonne.

« — Ta maman refuse donc de t'y mener? de-
mandai-je encore.

« — Elle n'y va jamais, dit le petit Paul, elle va
toujours au bois.

« Madame, je ne puis vous dire l'effet que me fit
cette révélation. A côté de ces deux innocents,
tristes victimes de l'impitoyable de leur mère, se dressa
devant moi l'image de mon père, abandonné à
l'influence de cette femme sans conscience. Je posai
à terre ma petite sœur, je courus dans ma
chambre et j'éclatai en sanglots. Le matin j'avais
demandé à Dieu de rendre mon père toujours heu-
reux. Il me semblait que je venais d'entendre sa
réponse. Je lui jurai d'être la gardienne de ce bon-
heur et de lutter sans relâche contre tous les
maux qui menaçaient ce père chéri, et dont le
plus terrible, l'indifférence religieuse, l'avait déjà
frappé.

« Les paroles de ma belle-mère, avec leur pitié
dédaigneuse, ne me quittaient pas l'esprit. Dès le
lundi matin, je me rendis au Louvre, et j'achetai
des vêtements d'un goût très-discret, mais d'une
parfaite élégance. Le soir, je me fis coiffer et habil-
ler avec soin, je mis quelques bijoux venant de ma
mère, et je descendis au salon où, déjà, se trou-
vaient les invités.

« Quand j'entrai, les regards de mon père et
ceux de ma belle-mère valurent une exclamation.

« Je n'avais cherché qu'à tenir convenablement

ma place au milieu de notre maison. J'avais, sans
y songer, dépassé mon but, et je venais de toucher
deux amours-propres contraires. Il se hâta de me
présenter à chacun en répétant: « C'est ma fille
aimée », avec un accent d'orgueil joyeux qui m'al-
lait au cœur. M^{me} Vangaramenghem était pâle, elle
avait les lèvres serrées, elle me jetait des regards
presque menaçants. Tout d'abord, je me sentis
confuse, presque repentante. Je me rappelai le con-
seil de M^{me} de Lussieu: « Gardez-vous des séduc-
tions de la vanité. » Je sentais ces séductions se
présenter. Je fus au moment de me renfermer dans
un silence complet. Mais comprenant qu'effacer
M^{me} de Vangaramenghem c'était déjà la vaincre, je
mis mon cœur plus haut qu'une misérable jouis-
sance de vanité ou qu'une défiance exagérée, et je
me laissai être moi-même sans hardiesse comme
sans contrainte. Puisque l'occasion m'en était don-
née, je voulais que mon père sût qu'une femme
chrétienne ne le cède en rien à une femme sans
foi, même dans ces choses extérieures que le monde
recherche et que Dieu ne défend pas quand elles
demeurent dans une juste mesure.

« Je réussis, paraît-il, car la vieille M^{me} de Pau-
lus dit tout à coup:

« — Mon cher monsieur, je vous tiens pour le
père le plus favorisé des cinq parties du monde.

« Mon père lui répondit en lui baisant la main:

« — Je voudrais vous appeler bonne, et j'ai la

son toute simple qu'on veut garder certaines vacances pour de nouveaux amis du gouvernement.

M. Constans veut que ses préfets amusent un peu leurs administrés.

Il leur reproche, dans une circulaire confidentielle, de ne pas utiliser les fonds qui leur sont accordés pour frais de réceptions.

Les préfets répondront sans doute à M. Constans qu'il leur est impossible de donner des réceptions, parce que personne n'y viendra. Les préfets sont aujourd'hui mis au ban de la société, et sont réduits à n'avoir d'autres hôtes que les commissaires de police.

Inutile d'ajouter que MM. les sous-préfets et un certain nombre de pachas municipaux sont logés exactement à la même enseigne. On les fuit même au théâtre.

Le ministre de la guerre va encore entreprendre une nouvelle tournée sur nos frontières de l'Est pour visiter l'état de nos fortifications militaires.

Ce voyage doit commencer, dit-on, cette semaine.

Nous croyons savoir qu'un agent spécial de la préfecture de police a été chargé d'aller trouver M^{lle} Louise Michel pour l'inviter à avoir désormais plus de calme dans ses discours publics, si elle veut éviter des mesures fâcheuses qui seraient prises contre elle à la première occasion.

On prépare en ce moment au ministère des finances une nouvelle hécatombe de percepteurs dans les départements.

Ces malheureux fonctionnaires sont de très-près surveillés par les préfets, par ordre spécial.

On avait annoncé que la citoyenne Louise Michel devait être entendue par la commission d'enquête sur le régime disciplinaire de la Nouvelle-Calédonie. La citoyenne Louise Michel a refusé de comparaître devant cette commission. Elle explique sa détermination dans la lettre suivante, adressée à M. Georges Perin, président de la commission :

Paris, 2 février 1881.

M. le président de la commission d'enquête sur le régime disciplinaire de la Nouvelle-Calédonie.

Monsieur le président,

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites de m'appeler en témoignage sur les établissements pénitentiaires de la Nouvelle-Calédonie.

Mais, tout en approuvant la lumière que nos amis jettent sur les tourmenteurs lointains, je n'irai pas, en ce moment, tandis que M. de Galliffet (que j'ai vu faire fusiller des prisonniers) dine au Palais Bourbon chez le chef de l'État, y déposer contre

les bourreaux Alleyron et Ribourt. Pourquoi faire ?

S'ils privaient de pain les déportés, s'ils les laissent provoquer, à l'appel, par des surveillants le revolver au poing, si on tira sur un déporté rentrant le soir dans sa concession, etc., ces gens-là n'étaient pas envoyés là-bas pour nous mettre sur des lits de roses.

Quand Barthélemy Saint-Hilaire est ministre, Maxime Du Camp à l'Académie ; quand il se passe des faits comme l'expulsion de Cipriani, celle du jeune Morphy et tant d'autres infamies ; quand M. de Galliffet peut de nouveau étendre son épée sur Paris, et que la même voix qui réclamait toutes les sévérités de la loi contre les bandits de la Villette s'élèvera pour absoudre et glorifier Alleyron et Ribourt, j'attends l'heure de la grande justice égalitaire qui mettra sur une même ligne Alleyron, Ribourt et Galliffet.

Recevez, monsieur le président, l'assurance de mon respect.

LOUISE MICHEL.

Cette ligne est-elle marquée par les murs de La Roquette ? Mais pourquoi l'Intransigeant et autres feuilles radicales ont-ils supprimé les mots que nous soulignons ?

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, 6 février, qu'une trentaine de jeunes députés se sont entendus pour infliger une *râclée* aux parnellistes dans le lobby de la Chambre des Communes. Les membres du Parlement les plus influents font tous leurs efforts pour empêcher un pareil scandale.

De leur côté, les fenians ourdissent leurs complots. M. Gladstone vient d'être averti qu'il ne serait pas prudent qu'il sortit sans être accompagné de détectives. Une lettre anonyme a été envoyée ce matin à M^{me} Gladstone pour la prévenir qu'on ferait sauter sa maison de Harley street et qu'on tuerait son mari.

Le speaker (président de la Chambre) est très-découragé. Il n'a fait son coup d'État parlementaire qu'avec une extrême répugnance. Il est le premier à désirer que l'urgence et la clôture ne soient établies que provisoirement et pour la durée de cette session.

— On signale plusieurs incendies ou commencements d'incendie en Irlande, mais on n'a pas encore la preuve qu'ils soient imputables soit à la *land league*, soit aux fenians.

Les troupes ont été consignées dans les casernes de Londres. On a posté des sentinelles avancées pour garder la poudrière de Hyde-Park. Une soixantaine de policemen surveillent le palais de la Reine et celui du prince de Galles.

TURQUIE. — Une nouvelle assez grave est arrivée de Constantinople par la voie de Rome ; dans son numéro du 2 février, l'*Ita-*

lie publie des nouvelles reçues de Constantinople, annonçant que l'arrestation de Hodo-Pacha-Bibdoda-Abdul-Bey a fait éclater une révolution en Albanie. A la nouvelle de l'arrestation d'Abdul-Bey, l'indignation la plus vive a éclaté en Albanie. Quatre bataillons composés d'Albanais ont déserté, et se sont dirigés vers leurs montagnes. Les chefs de la ligue albanaise ont fait arrêter tous les employés turcs, enlever les dépôts d'armes, couper les fils télégraphiques ; ils se sont emparés de la station de Skupo.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 6 février.

La liquidation a communiqué une certaine vigueur au mouvement de hausse. Mais dans la journée d'hier ce mouvement a fait place à des réalisations de bénéfices. On est sur le 5 0/0 à 119.50 après 119.72 1/2, coupon détaché. L'Italien reste à 88, après 88.50. L'action du Crédit foncier a été en hausse très-rapide de 1,550 à 1,650. Les achats du comptant sont toujours fort nombreux. On se met en mesure de profiter des projets si avantageux que nous avons les premiers fait pressentir, et dont la réalisation est désormais prochaine. On constate d'importantes demandes en obligations communales 500 fr. 4 0/0. L'action du Crédit foncier et agricole d'Algérie s'est négociée à 630 et 632.50.

On est à 3,795 sur l'action de la Banque de France. La Banque de Paris fait 1,205.

Le Crédit lyonnais se traite à 1,135 ; le Comptoir d'escompte à 1,095. L'action de la Banque de prêts à l'industrie groupe autour d'elle une clientèle nouvelle. Cette Société se trouve, depuis le 26 janvier, constituée au capital de 20 millions.

La Banque nationale qu'on avait essayé de pousser à 640 est retombée à 620. On regarde comme sans issue les difficultés intérieures qui paralysent cette Société.

Les demandes sont plus nombreuses sur le Crédit parisien à 510, soit net à payer 260 fr. Ces cours ne sauraient se maintenir longtemps ; les acheteurs feront bien d'en profiter.

On accorde beaucoup d'attention au développement d'une Société d'origine relativement récente, la Rente mutuelle ; c'est une banque de dépôts et de crédit qui est au capital de 11 millions 1/2. Elle se propose de demander les fonds nécessaires à une partie de son fonctionnement à une combinaison toute nouvelle et très-avantageuse d'obligations. Ces titres rapportent 5 0/0 par an et sont munis d'une prime croissante de remboursement qui s'élève jusqu'au double du capital employé. Nous reviendrons sur cet intéressant placement.

La mise en exploitation des brevets relatifs au métier pour fabriquer mécaniquement la vraie dentelle donne lieu à la constitution d'une Société qui paraît offrir les meilleurs avantages aux capitaux.

Le Suez est parvenu au cours de 1,550. Les parts de la Société civile sont à 800.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Des Dons et Legs

DE CHARITÉ OU DE BIENFAISANCE.

Tout récemment, à l'occasion d'une distribution de pain faite aux pauvres de la ville de Saumur, et à l'étonnement général, par l'administration du Bureau de bienfaisance, beaucoup de personnes et les pauvres eux-mêmes se sont demandés quel pouvait être ce mystère, connaissant l'esprit qui animait la généreuse donatrice et sa famille.

Sur ce grave sujet, nous répondons aux désirs exprimés par quelques-uns de nos

lecteurs en entrant ici dans des explications que nous donnerons aussi courtes que possible, pour éviter que la discussion ne s'égaré sur un terrain essentiellement juridique.

Si la bienfaisance est une vertu humaine qui mérite tous nos éloges et les faveurs du gouvernement, la charité lui est encore bien préférable, car elle est d'essence divine, et renfermée dans ce commandement qui comprend en abrégé tous les autres : « Vous aimerez votre prochain comme vous-même. »

Aussi, nombre de chrétiens, après avoir mis en pratique le précepte de l'Evangile, lui donnent-ils une dernière consécration, en disposant au profit des pauvres de sommes plus ou moins importantes, ou en prescrivant la distribution de pain ou de vêtements quand aura sonné leur dernière heure.

A qui revient le soin de distribuer ces legs ? Est-ce au Bureau de bienfaisance ? Est-ce au contraire à la famille ou aux héritiers ?

La distinction importait peu alors que la charité avait son entrée dans les Bureaux de bienfaisance, et y était représentée plus particulièrement et de plein droit par le curé.

La présence de cet administrateur était comme un hommage rendu à la religion qui avait enrichi la plupart des Bureaux de bienfaisance, et qui aujourd'hui encore est la source la plus abondante des dons et legs aux pauvres.

Mais depuis est intervenu, à la date du 7 août 1879, une loi nouvelle par suite de laquelle la composition des membres du Bureau de bienfaisance a éprouvé de profondes modifications.

C'est ainsi que nous en avons vu écarter presque partout de leur sein les administrateurs les plus anciens, les plus dévoués, et le curé, quoique celui-ci connût mieux que tout autre les besoins de ses paroissiens.

Dans ces conditions, la question que nous avons posée se présente donc avec un intérêt essentiellement pratique et journalier.

La réponse n'est pas douteuse.

La doctrine et la jurisprudence s'accordent, en effet, pour reconnaître que les Bureaux de bienfaisance institués dans les communes sont les exécuteurs naturels des legs faits aux pauvres de ces communes.

C'est donc à ces établissements, et à eux seuls, qu'incombe la charge et le devoir de recueillir les dons et legs, et de les distribuer, quelque soit leur nature et leur quotité.

Sous l'empire de l'ancienne loi, le Conseil d'Etat décidait, il est vrai, qu'en dehors des Bureaux de bienfaisance, les fabriques des églises avaient capacité pour recevoir et administrer les biens des pauvres, lorsque ces biens devaient être, d'après la volonté formelle du disposant, distribués par les membres de la fabrique ou le curé.

Mais, avec les tendances actuelles, nous ne voudrions pas affirmer qu'il en serait aujourd'hui ainsi ; nous sommes au contraire portés à croire que le Conseil d'Etat déciderait, en pareil cas, que les Bureaux de bienfaisance sont les seuls établissements publics appelés à recueillir les libéralités destinées au soulagement des indigents.

moi-même des ordres au maître d'hôtel.
Je me jetai dans ses bras et je fondis en larmes.

— Qu'as-tu ? s'écria-t-il.
— C'est que je suis heureuse.
— Ah ! dit-il en riant, si tu pleures de joie, c'est très-bien.

Voici comment se termina la première lutte. Je bénis Dieu de tout mon cœur, mais vous comprenez dans quelle irritation ce dénouement fit entrer ma belle-mère.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de lettres. Traduction réservée.

Bibliographie.

Le succès de la FRANCE ILLUSTRÉE de V.-A. MALTE-BRUN, publiée par l'éditeur Jules Rouff, ne se dément pas. Un volume de ce grand ouvrage a déjà paru. Nous avons sous les yeux le 35^e fascicule, consacré au département du Gers, et dans lequel nous remarquons, au milieu d'un texte fort intéressant, des gravures, représentant la ville d'Auch, l'abbaye de Flavans, l'église de Larroumieu, une vue de Condom et, en outre, une très-belle carte du département avec plan d'Auch.

grande joie de ne vous trouver que juste.

Ma belle-mère se leva sur-le-champ et se mit au piano. Personne ne m'avait encore demandé si j'étais musicienne. Je me contentais donc d'écouter et d'applaudir.

M^{me} Vangaramenghen ne sut pas même dissimuler sa colère. Le lendemain, elle me dit :

— Eh bien ! si vos religieuses vous voyaient ?

— Et quand elles me verraient ? lui répondis-je. En quoi suis-je coupable ?

— Oh ! en rien, reprit-elle. Je veux dire seulement que vous vous émancipez vite et volontiers.

A partir de ce moment, il y eut entre nous quelque chose d'inavoué, d'indéfini. Vous savez comment, dans l'atmosphère, on sent approcher un orage. J'éprouvais la même impression, et, malgré tous mes efforts, il me sembla impossible qu'un choc ne tardât à se produire.

Il vint encore plus tôt que je ne le supposais. Le vendredi suivant, mon père reçut à déjeuner deux banquiers qu'il connaissait peu et tenait à traiter avec cérémonie. Je m'étais informée du menu, voulant prendre mes précautions. Soit erreur véritable, soit calcul, on m'avait trompée. Le déjeuner tout entier se composait d'aliments gras. Je refusai donc les mets qui me furent servis et dis tout bas au valet de chambre de me préparer un œuf. Ma belle-mère avait l'oreille au guet, elle

saisit l'ordre que je donnai et dit tout haut :

— Voici la première fois qu'à notre table nous recevons un pareil affront.

Cette femme est la ruse même. J'avoue que je ne puis pas la suivre sur ce terrain. Je devine bien ses méchancetés, mais je ne sais pas les prévenir. L'accent avec lequel elle disait nous ne pouvait m'échapper. Elle voulait que mon père entrât de force avec elle dans le rôle d'offensé. Mon père, mortifié de ce qui se passait devant ces étrangers, me jeta un regard très-mécontent. Je crus que les larmes allaient me gagner. Pendant que je mangeais l'œuf que j'avais demandé, ma belle-mère me dit encore deux ou trois paroles mordantes.

Je répondis simplement :

— Je regrette beaucoup, Madame, de ne pas pouvoir me conformer à vos désirs.

Après le déjeuner, mon père emmena ces messieurs dans son cabinet ; ma belle-mère et moi, nous restâmes donc en tête à tête. Elle me dit àprement :

— Mademoiselle, je vous prie, une autre fois, de ne pas chercher à nous donner des leçons devant des témoins.

Je lui répondis en me serrant les mains, tant je prenais sur moi pour conserver une voix calme :

— Madame, je n'ai pas cherché à vous donner des leçons, j'ai seulement rempli un devoir. Je n'avais pas la liberté de violer ma conscience, et

vous aviez parfaitement celle de faire servir des mets différents.

Ne voulant pas continuer la discussion, je remontai chez moi. Deux heures plus tard, mon père me fit appeler. Je suppose que M^{me} Vangaramenghen cherchait à l'exciter contre moi, car, pendant que je descendais, j'entendis qu'elle disait :

— Ah ! mon pauvre ami, vous n'êtes pas au bout.

Puis la porte du cabinet de mon père se referma, et, quand j'entrai, je le trouvai seul.

Il avait l'air très-courroucé ; mais, en voyant mon visage où les larmes avaient laissé des traces, il se contenta de hausser les épaules et me dit :

— Pour une fois en passant, tu aurais bien pu faire comme les autres.

— Mon père, dis-je, si, pour une fois en passant, quel'un me proposait de grandement vous offenser, que devrais-je répondre ?

Madame, je ne puis vous dire le changement que ces simples paroles produisirent en lui. Il me regarda fixement, puis se tourna brusquement vers son bureau. Il était très-ému et voulait me le cacher. Au bout d'un moment, il me dit du ton le plus affectueux :

— Vois-tu, ma femme n'y avait sans doute point songé. Tout cela n'est guère dans nos habitudes. Mais, sois tranquille, mon enfant, ce qui s'est passé ce matin ne se renouvellera pas. Je vais donner

S'il en est ainsi, le testateur, dont les dispositions sont surtout dictées par le sentiment religieux, doit les rédiger avec le plus grand soin.

S'il veut que ses dispositions soient exécutées par des personnes possédant toute sa confiance, il est nécessaire, dirons-nous, que ce testateur les désigne *nominativement*, qu'il s'agisse d'un parent, d'un ami, de l'un des héritiers ou même du curé de la paroisse, et qu'il fasse en outre de cette désignation une condition du legs, à peine de nullité.

Ce sera pour lui le plus sûr moyen de faire prévaloir ses intentions tout à la fois pieuses et charitables.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

Samedi, le Conseil de préfecture a tenu sa seconde audience pour statuer sur les protestations contre les élections des 9 et 16 janvier 1884.

Nous détachons de l'article du *Journal de Maine-et-Loire* les lignes concernant des communes de notre arrondissement :

1° A Villebriant, l'élection d'un candidat est annulée parce qu'il n'avait pas la majorité.

2° Le sieur Renaud proteste contre les opérations électorales de la commune du Voide. Le bureau, dit-il, était formé par le maire avant l'ouverture du scrutin et il n'était pas composé d'un des plus jeunes électeurs présents dans la salle. De plus Renaud soutient que le procès-verbal n'a été clos que le lendemain à onze heures.

M^r Desêre soutient les allégations du protestataire.

Le Conseil de préfecture a annulé les élections de la commune du Voide.

D'après une circulaire du ministre de la guerre, adressée aux commandants de corps d'armée, il ne sera plus accordé aucun congé, ni aucune permission, à partir du 4^{er} avril 1884 jusqu'à la fin des manœuvres d'automne, sauf le cas de force majeure dûment constatée.

La Banque de France a délivré, Paris, ses premiers billets de 50 francs.

Toutes les succursales de province en seront bientôt munies.

La période de révision des listes électorales est close depuis le 4 février.

Du 4 au 9 février, les commissions municipales rendent leurs décisions.

Du 9 au 12 février, les décisions des commissions municipales sont notifiées aux parties intéressées.

Du 12 au 17 février, on peut appeler devant le juge de paix des décisions des commissions municipales.

Du 17 au 27 février, les juges de paix doivent statuer.

Du 27 février au 2 mars, les décisions des juges de paix sont notifiées aux parties intéressées.

Du 2 au 12 mars, on peut se pourvoir en cassation contre les décisions des juges de paix.

Le 31 mars, les listes électorales sont définitivement closes.

Saint-Paul-du-Bois. — Vendredi matin, vers 3 heures, un pailler appartenant au sieur Gaudicheau, cultivateur à Saint-Paul-du-Bois, a été détruit par le feu.

La perte s'élève à 120 fr., couverte par une assurance à la Compagnie l'Union.

La cause de ce sinistre est inconnue.

ANGERS.

Nous lisons dans l'*Univers* :

Les jeunes nourrissons de l'Université — telle mère, tels fils — continuent à se distinguer d'une façon qui pourra sans doute leur attirer les applaudissements des *Rappel*, *XIX^e Siècle* et autres feuilles de même sorte, mais qui ne leur vaudra point du tout l'estime des honnêtes gens. Voici les élèves du lycée d'Angers qui s'avisent d'adresser au ministre de l'instruction publique une pétition par laquelle ils demandent qu'on les délivre de l'enseignement religieux.

C'est au *Rappel* qu'ils ont envoyé, pour la faire publier à leur grande gloire, cette jolie pétition, encadrée d'une lettre qui ne la dépasse point. Le tout est parfaitement digne de figurer dans le journal de M. Vacquerie.

Voici la chose :

Angers, 4 février 1884.

Monsieur,

Les élèves du lycée d'Angers viennent d'adresser à M. le ministre de l'instruction publique une pétition pour appeler son attention sur la question de l'instruction religieuse dans les lycées. Une circulaire, adressée dernièrement aux recteurs, rend facultatif l'enseignement religieux dans les écoles primaires; il serait juste que l'enseignement secondaire pût jouir du même avantage. Nous vous prions de nous prêter l'appui de votre journal pour soutenir notre demande.

La pétition que nous adressons à M. le ministre est ainsi conçue :

« Les élèves du lycée d'Angers, confiants dans votre dévouement aux intérêts de l'Université, ont l'honneur de solliciter de vous une réforme urgente. Une circulaire récente vient d'assurer la liberté de conscience dans l'enseignement primaire; l'enseignement secondaire ne jouit pas du même privilège. Les exercices religieux sont obligatoires, la liberté de pensée est ainsi méconnue. Ne pourrait-on pas donner aux parents la faculté d'élever leurs enfants selon leurs idées ?

« Nous avons donc l'espoir, Monsieur le ministre, que vous accueillerez favorablement notre demande et que les élèves ne recevront plus l'instruction religieuse qu'avec l'assentiment de leurs parents. »

« Agréer, Monsieur, l'hommage de notre profond respect. »

(Suivent les signatures.)

Le *Rappel* fait précéder les éloquentes élocutions de ces jeunes grimauds de la profonde réflexion que voici :

« Cette pétition est d'autant plus significative, qu'elle vient d'une ville qu'on pouvait croire, d'après son évêque, incurablement cléricale. »

C'est très-fort, cela ! Les lecteurs du *Rappel* vont se pâmer d'admiration.

Maintenant, de combien de jeunes gens se compose ce groupe de pétitionnaires qui s'intitule pompeusement, comme si la demande adressée au ministre était l'œuvre de tous sans exception : « Les élèves du lycée d'Angers ? » Nous l'ignorons, le *Rappel* oubliant de nous le dire. Peut-être est-ce pour cause; les feuilles du bord radical ne négligent point ces petites perfidies. Le groupe des pétitionnaires n'est probablement point si nombreux qu'on voudrait nous le faire croire.

En tout cas, quelque soit le nombre des signataires, cette audacieuse et ridicule pétition montre une fois de plus ce que vaut l'Université, et quels sont les fruits de son enseignement. Avis aux pères de famille ! Qu'ils prennent garde à cette accumulation de preuves.

M. Louis Assiot, naguère préfet de Maine-et-Loire et présentement préfet de Vaucluse, a quitté Angers dimanche, par le train de 8 heures 50 du matin.

On ne dit pas qu'il ait été accompagné de nombreux Angevins pour lui donner une dernière marque de sympathie au moment de son départ.

POITIERS.

Jeu de dimanche, dit le *Courrier de la Vienne*, un jeune homme du canton sud de Poitiers a excité la curiosité du public.

Ce futur maréchal de France est venu mettre la main dans l'urne portant, à la boutonnière, une large médaille de vermeil. Tout le monde se regardait et on se demandait quelle pouvait être cette décoration !

Le jeune homme garda son secret, tira le n° 83 et partit enchanté de ne pas avoir amené le n° 41. Une fois dehors on apprit que ce jeune décoré n'était autre que le vainqueur... du concours de coiffure de Paris !

En voilà un, au moins, qui pourra soigner la coupe de ses camarades de chambrée. Quels veinards !

NANTES.

On lit dans l'*Union bretonne*, de Nantes :

« Encore un signe des temps : Hier, vers cinq heures et demie, les abbés du Séminaire revenaient de la promenade, lorsque, arrivés sur la route de Rennes, des jeunes gens, qui sortaient d'un cabaret, coupèrent la colonne et jetèrent de la boue au visage de plusieurs séminaristes, en proférant les injures les plus grossières. »

« A ce moment, M. D..., propriétaire à Orvault, et son gendre sont intervenus et, par leur courageuse attitude, ont pu mettre fin à cet odieux scandale. »

CONCOURS HIPPIQUE DE NANTES.

Cours Saint-Pierre.

Comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du Concours sont commencés. La Société hippique française, dont le siège est à Paris, 53, avenue Montaigne, fait établir sur le cours Saint-Pierre, à Nantes, des écuries pour 150 à 200 chevaux, et de nombreuses tribunes destinées aux Souscripteurs et au public payant, à l'entrée du Concours.

Des prix seront décernés aux plus beaux attelages, aux plus remarquables chevaux de selle, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires.

De nombreux engagements sont annoncés et tout fait espérer un Concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

Publications de mariage.

Victor Baron, cultivateur, de Saumur, et Louise Moreau, cultivatrice, de Baugeux.

Vincent Baron, receveur ruraliste, et Adèle Verneau, sans profession, tous deux de Saumur.

Marie-Olivier Masson, négociant, d'Angers, et Marie-Gabrielle Lorrain, sans profession, de Saumur.

Jean-Louis-Henri Cadiveau, cocher, et Jeanne-Marie Moisson, cuisinière, tous deux de Saumur.

Auguste Cornuault, journalier, de Saumur, et Ernestine Hayer, journalière, de Longué.

Jean-François Guénéral, forgeron, de Ploërmel (Morbihan), et Marie-Louise Monnier, chapeletière, de Saumur.

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons, nul n'ignore aujourd'hui que le Goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le Goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avèrent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le Goudron d'émulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de Goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le Goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement, selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du Goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés Goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses Capsules de Goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (5)

Dernières Nouvelles.

Athènes, 7 février.

Le discours de M. Barthélemy Saint-Hilaire a causé un profond découragement. La traduction de ce discours dans les journaux a paru tellement désastreuse que les colonels ont fait intercepter ces journaux afin d'éviter autant que possible que les soldats ne prennent connaissance des déclarations du ministre des affaires étrangères de France.

Vienne, 7 février.

Les informations d'Athènes constatent un

apaisement notable dans les régions officielles et parlementaires.

M. Coumoundouros, dans ses conversations avec les représentants étrangers, a protesté contre les bruits d'après lesquels le gouvernement grec préparerait une invasion en Epire et en Thessalie.

Londres, 7 février.

On a découvert une machine infernale près de Sloane square. On prétend qu'elle appartenait aux nihilistes réfugiés à Londres; mais comme en ce moment les nihilistes et les fenians font cause commune, la police, qui se croit sur les traces d'un vaste complot irlandais, redouble de vigilance pour trouver les possesseurs de cet engin.

MISE EN VENTE PUBLIQUE

les 8, 9 et 10 février 1884

de 10,000 ACTIONS du

CANAL DE PIERRELATTE

GARANTIES PAR L'ÉTAT

au prix de 575 francs l'une

Les actions du CANAL DE PIERRELATTE (*Société anonyme, capital SIX MILLIONS*), donnent droit à un intérêt minimum de 4 fr. 65 %, garanti par l'État, conformément à la loi votée par les Chambres, et à un remboursement à 600 fr.

L'action remboursée est remplacée par une action de jouissance qui participe à tous les bénéfices de l'entreprise.

Les actions du CANAL DE PIERRELATTE jouissent, à partir du 1^{er} janvier 1884 :

1° D'un intérêt de 25 fr. pendant la période de construction;

2° D'un intérêt de 22 fr. 50 pendant tout le cours de l'exploitation.

Ces intérêts sont garantis par l'État.

LE REVENU PRÉSUMÉ S'ÉLÈVE À 45 FR.

L'acheteur verse : { 100 FR. EN SOUSCRIVANT ;
100 FR. À LA RÉPARTITION.

En libérant entièrement, on reçoit un titre au porteur.

MM. LAN et C^{ie}, banquiers à Saumur, reçoivent, sans frais, toute demande d'actions.

On trouve chez eux tous les documents officiels justificatifs.

LA DENTELLIÈRE

COMPAGNIE ANONYME

POUR LA FABRICATION À LA MÉCANIQUE

de la VRAIE DENTELLE à la main

Au capital de 2,500,000 francs, pouvant être élevé, même par fractions, jusqu'à 5 millions

Soit par l'Assemblée Générale des actionnaires, soit par le Conseil d'Administration

Statuts déposés en l'étude de M^r MAIOT DELAGRANTONNAIS, notaire à Paris

MISE EN VENTE PUBLIQUE DE 4,000 ACTIONS

Au prix de 625 francs l'une

ON VERSE :

125 francs en souscrivant ;
125 francs le 15 mai, à la délivrance du certificat provisoire.

Et le surplus aux époques qui seront arrêtées par délibération de l'assemblée générale, constitutive, des actionnaires.

Les dividendes seront payables tous les 6 mois ; un intérêt de 5 0/0 sera servi pendant l'installation des usines, payable chez tous les Banquiers.

Les personnes qui se libéreront par anticipation auront droit à un escompte de 5 0/0.

Les coupons à échéance de janvier, février, mars et avril, seront acceptés en paiement sans escompte, ni commission.

Les titres donnés à vendre, pour souscrire, seront vendus sans courtage.

Les Bénéfices, calculés par les ingénieurs, MM. Jousselin, G. Fribourg *, experts près les Tribunaux de la Seine, et Le Roux *, examinateur à l'École polytechnique, ressortent à 64 pour cent du capital nominal. (Ces honorables ingénieurs sont tout à fait étrangers à la Société.)

On souscrit à LA BOURSE PARISIENNE

40, RUE LAFFITTE, A PARIS

Et chez ses correspondants, ainsi que chez tous les Banquiers

Les actions de la Dentellière seront admises à la Cote officielle de la Bourse de Paris

LA SOUSCRIPTION PUBLIQUE EST OUVERTE

On peut souscrire en envoyant Titres ou BILLETS de banque par lettre chargée, ou par mandat sur la poste.

N'ACHETEZ RIEN
sans réclamer de vos Fournisseurs des
COUPONS COMMERCIAUX
C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE
Pour Brochures et Renseignements s'adresser :

A Saumur, maison LAN ET C^{ie}, 18, rue
Beaurepaire.

LA DENTELLIÈRE

C^{ie} anonyme pour la Fabrication mécanique

DE LA
DENTELLE VRAIE

40, Rue Laffitte, 40, PARIS

Où l'on peut demander des échantillons

On voit fonctionner les métiers les Mardis,
Jeudis et Samedis, de 2 à 4 heures, à l'atelier,
189, rue St-Maur, à Paris.

CRÉDIT HYPOTHECAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à
MM. RÉVOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement
répondu par lettres personnelles et ne por-
tant aucune indication extérieure.

SAUVEZ LES ENFANTS

sans médecine, sans purges et sans frais, par
la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital
Samaritain des femmes et des enfants à Londres,
rapporte : « Naturellement riche en acide phos-
phorique, chlorure de potasse et caséine — les
éléments indispensables au sang pour développer
et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et
les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la
pauvreté, l'arrow-root et autres farineuses, occa-
sionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur
100 la première année, et de beaucoup d'adultes
se nourrissant de pain), la Revalescieri est la
nourriture par excellence qui, seule, suffit pour
assurer la prospérité des enfants et des malades
de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants,
dépassant d'atrophie et de faiblesse très-pronon-
cées, ont été parfaitement guéris par la Revales-
cieri. Aux étiques et rachitiques, elle convient
mieux que l'huile de foie de morue. »

Citons quelques preuves de son efficacité, même
dans les cas les plus désespérés :

Cure N^o 100.180. — Ma petite Marie, chétive,

frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant
pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre,
sur le conseil du médecin, la Revalescieri qui l'a
rendue fraîche, rose et magnifique de santé.
J. G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris,
4 juillet 1880.

Cure N^o 85.410. — Rue du Tunnel, Valence
(Drôme), 12 juillet 1875. — Ma nourrice m'ayant
rendu mon enfant âgé de trois mois et demi, entre
la vie et la mort, avec une diarrhée et des vomis-
sements continus, je l'ai nourri depuis de votre
excellente Revalescieri. Dès lors l'enfant allait
mieux, et avec ce régime il reprit sa santé. —
ELIZA MARTINET ALBY.

Observations de M. Dedé, professeur de chimie,
Paris. « Depuis ma propre guérison par la Reva-
lescieri, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes
recherches expérimentales sur cette parfaite et
excellente Revalescieri. Ce qui m'étonne le plus,
c'est sa bienfaisante influence sur les organes di-
gestifs, sa propriété de complète et prompt assimi-
lation au corps humain : bien nourrir et déve-
lopper singulièrement l'appétit, faciliter une dé-
puration prompte et facile, et surtout assainir et
rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté
et santé). Ce qui en fait un bienfait vraiment divin,
c'est d'augmenter et bonifier le lait des nourrices. »
DEBÉ, professeur de chimie.

Cure N^o 99.625. — Avignon. La Revalescieri
du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvan-
tables souffrances de vingt ans, d'oppressions les
plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun
mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec
des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies
horribles. — BORREL, née Carhonnety, rue du
Balai, 11.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle
économise encore 50 fois son prix en médecine.
En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil.,
7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 3 kil., 16 fr.; 4 kil., 20 fr.;
5 kil., 25 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de
36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur : chez
COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON,
successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai
de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens
et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue
Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A POITIERS	A ANGERS
6 h. — matin.	10 h. 30 matin.		
8 15 —			11 h. 55 matin.
11 25 —	7 40 soir.		
1 17 soir.	4 51 —		
4 55 —			9 10 soir.
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTREUIL	A SAUMUR	A SAUMUR
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 35 —	5 17 soir.	6 30 soir.	
12 15 soir.	3 50 —	4 26 —	
6 45 —	10 47 —	11 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de
Montreuil à 7 h. 16 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 FÉVRIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 1/2 %	84	35	» 05	Crédit Foncier colonial	420	»	»	C. gén. Transatlantique	565	»	» 50
3 % amortissable	85	50	» 45	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1620	»	10	Canal de Suez	1547	50	» 2 50
5 1/2 %	117	»	»	Obligations foncières 1877	360	»	»	Société autrichienne	612	50	» 5
5 %	119	20	» 35	Obligations communales 1879	461	»	3				
Obligations du Trésor	512	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	460	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor nouvelles	512	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Est	389	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	»	»	Crédit mobilier	673	75	»	Midi	390	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	507	»	75	Crédit Foncier d'Autriche	832	50	2 50	Nord	392	50	»
— 1865, 4 %	520	»	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1570	»	10	Orléans	399	50	»
— 1869, 3 %	398	50	50	Midi	1165	»	5	Ouest	390	»	»
— 1871, 3 %	397	»	1	Nord	1730	»	10	Paris-Lyon-Méditerranée	390	»	»
— 1875, 4 %	520	»	50	Orléans	1350	»	»	Paris (Grande-Ceinture)	390	50	»
— 1876, 4 %	522	»	2	Ouest	870	»	50	Paris-Bourbonnais	393	»	»
Banque de France	3840	»	40	Compagnie parisienne du Gaz	1615	»	17 50	Canal de Suez	577	50	»
Comptoir d'escompte	1020	»	11 25								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin,	express-poste.
6 — 45 —	(s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
8 — 56 —	—
1 — 25 —	soir, —
3 — 32 —	express.
7 — 15 —	omnibus.
10 — 37 —	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin,	direct-mixte.
8 — 21 —	omnibus.
9 — 40 —	express.
12 — 40 —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 —	—
10 — 28 —	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication volontaire.

Le dimanche 20 février 1881, à midi précis.

A Saumur, en l'étude et par le ministère de M^e MÉHOUS.

GRAND ET VASTE TERRAIN EN JARDIN

AVEC MAISON DE MAÎTRE

Servitudes et dépendances, MAISON DE JARDINIER;

Le tout clos de murs, situé à Saumur, place du Ghardonnet, et porté au plan cadastral sous les numéros 31, 32, 33, 34, 35 et 34, section G, pour une contenance totale de 1 hectare 30 ares 92 centiares.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e MÉHOUS, notaire.

A VENDRE

BEAU PLANT de VIGNE ROUGE

Cépage breton.

S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Rou-Marson. (3)

A VENDRE

Pour excès de nombre, Avec toute garantie,

UNE EXCELLENTE PONETTE

Baie, quatre ans, 1 mètre 35, Se monte et s'attelle.

Bonne trotteuse, douce et vigoureuse. S'adresser au château de Lamotte, à Saint-Lambert-des-levées. (43)

A VENDRE

UN PETIT PONEY CORSE

Propre à la selle et à la voiture. S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME au courant des affaires sur la place de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place. S'adresser au bureau du journal.

M^{me} HUTT, professeur d'alimentation arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16

Café BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph. chim., à TARARE (Rhône).

Le Café BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, évite la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le Café BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du Café BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le Café BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicer, rue d'Orléans. (450)



1 FRANC PAR AN 103,000 Abonnés **52 NUMÉROS**

Le Moniteur
des
Valeurs à Cots

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital: 30,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

ASPERGES

Dites fondantes, de Lamotte-Beuvron,

ou **ASPERGES MANGE-TOUT**

Race améliorée d'Argenteuil.

Grosneur énorme, parfum exquis (Nombreuses récompenses).

Ces asperges sont remarquables par la propriété qu'elles possèdent de pouvoir être mangées presque jusqu'au talon.

Griffes de deux ans, le 100... 10 fr.

Griffes d'un an, le 100... 7 fr.

Brochure concernant la culture de l'asperge... 1 fr. 25.

Engrais spécial pour l'asperge, l'hectolitre... 20 fr.

S'adresser à M. RONCERAY, producteur à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher). (89)

ENGRAIS BOUTIN

GRAND DIPLOME D'HONNEUR.

Le plus économique et le plus efficace, qui se rapproche le plus du fumier de ferme.

RAPPORT DE L'ÉCOLE

d'Agriculture de Grignon.

Récoltes saines et abondantes avec 45 fr. par hectare.

ON DEMANDE DES AGENTS.

Position de 1,000 à 1,200 francs.

S'adresser à M. BOUTIN, 96, avenue des Ternes, Paris. (90)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris, 20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchevaut.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.